

S'engager dans une démarche participative, Archipel Habitat, Office Public pour l'Habitat de Rennes Métropole, face à de nouveaux besoins



Vincent Souquet

Vincent Souquet est architecte, diplômé d'État à l'ENSA Bretagne ; doctorant à l'Institut de Géoarchitecture - Université de Bretagne Occidentale



Résumé

A partir des opérations de réhabilitation du patrimoine de l'Office Public de l'Habitat de la Métropole de Rennes, Archipel Habitat, nous nous interrogeons sur les moyens, les objectifs et les obstacles qui font face à une plus grande implication des locataires dans la transformation et la gestion de leur cadre de vie. Comment les organismes HLM, se saisissent de l'émergence de concepts comme celui de l'habitat participatif et comment cela peut transformer leurs pratiques professionnelles ?



Introduction

A lors que les difficultés d'accès au logement dans les métropoles française sont plus que jamais d'actualité¹, de nouveaux modes de production apparaissent dans ce contexte urbain « tendu ». L'habitat participatif est de ceux-là. Au-delà des complexités techniques de leur réalisation et des racines militantes des projets, c'est l'essor d'un nouveau rapport à la propriété privée que ces opérations mettent en évidence². Les organismes de logement sociaux proposent eux, depuis longtemps, des solutions alternatives, intermédiaires ou provisoires à la propriété privée. Aussi il nous est apparu intéressant de comprendre quel regard ces derniers pouvaient porter sur ces nouveaux projets qui diffèrent de leurs pratiques habituelles et quelles sont les passerelles possibles entre ces deux manières d'envisager la fabrication et la gestion de l'habitat ?

Ayant contesté, depuis les années 1960-1970, les productions publiques du logement, les organisations associatives, dont sont issues les actuelles associations militantes de l'habitat participatif, ont connu depuis 2010 un renouveau, un regain d'activité et surtout une nouvelle considération des politiques publiques du logement avec l'arrivée au pouvoir, dans certaines aires métropolitaines, de représentants du parti écologique « Les Verts »³. Ces mouvements militants, en se fédérant autour de valeurs

1 Driant J-C., *Mobilité résidentielle et crise du logement*, Politique du logement, www.politiquedulogement.com, consulté le 20/04/2017

2 Denéfle S. (dir), *Repenser la propriété, des alternatives pour habiter*, Rennes, PUR, 2016

3 D'Orazio A., Carriou C. , « L'habitat participatif », quand les institutions militent, *Socio-anthropologie*, n°32, 2015, p139-154.

L'habitat participatif : une recherche d'alternatives aux cadres de production classique du logement, qui positionne l'usager au cœur de la réalisation et de la gestion de son lieu de vie.

communes, ont fait naître le terme « d'habitat participatif ». En 2011, le livre blanc éponyme définit ainsi cet objet : les projets d'habitats participatifs se rassemblent autour d'objectifs qui sont « *la recherche d'alternatives aux cadres de production classique du logement, en positionnant l'usager au cœur de la réalisation et de la gestion de son lieu de vie* ». La loi ALUR du 24 mars 2014, met en lumière ces projets jusque-là relativement confidentiels en octroyant à des coopératives habitantes ou sociétés d'attribution et d'autopromotion le droit « *de construire, d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis* ». Certains groupes d'habitants ayant un projet d'habitat participatif, font ainsi de leur indépendance par rapport à tout professionnel de la construction du logement, une condition essentielle pour que leur projet puisse être qualifié d'habitat participatif⁴. Néanmoins, ces projets, souvent portés par une poignée d'initiés, se diversifient et se diffusent, notamment vers des publics plus modestes n'ayant pas les moyens d'accéder classiquement à la propriété (même partagée), mais pouvant en revanche, bénéficier de l'accès au logement locatif social. L'habitat participatif s'est donc positionné comme une tentative de réponse aux problématiques actuelles mêlant, crises financière, sociale et écologique, dans le secteur du logement, en proposant une variation du mode de propriété, en particulier lorsque le groupe d'habitants se fédère en coopérative. Ceci étant, il ne relève pas d'une labélisation, d'une marque déposée ou d'une quelconque appellation contrôlée. Le terme recouvre ainsi un large spectre d'initiatives et de projets, il est en outre concurrencé par des quasi-synonymes : « habitat groupé », « habitat coopératif », « habitat autogéré », « cohousing », etc. Ce qui contribue à une certaine confusion. Ainsi, la coopérative d'habitants n'est pas le seul modèle de propriété qui puisse être attribué à l'habitat participatif : d'autres projets peuvent s'organiser différemment, en simple copropriété par exemple⁵.

4 Devaux C., *L'habitat participatif. De l'initiative habitante à l'action publique*, PUR, Rennes, 2015

5 Bresson S., La copropriété repensée dans l'habitat participatif, in Denéfle S. (dir.), *Repenser la propriété, des alternatives pour habiter*, PUR, 2016, p.103-114

Les chercheurs ne se sont pas accordés sur le qualificatif le plus pertinent. Mais c'est « habitat participatif » qui semble être le plus fédérateur pour rassembler ces grandes variétés de modes de propriétés « alternatives »⁶.

Alors que l'habitat participatif renaît au travers de quelques initiatives dans les années 2010, les organismes HLM eux, travaillent depuis longtemps à l'implication des locataires dans leurs activités. Les recherches sur la place de « l'usager » de « l'habitant » ou du « locataire », en particulier dans les opérations de réhabilitations rattachées aux programmes de politique de la ville, se succèdent des années 1970 à nos jours et nous donnent un aperçu de l'évolution du sujet de la participation au cours de cette période : de Henri Lefebvre en 1968, à Marion Carrel en 2013 ou Jeanne Demoulin en 2014, en passant par André Sauvage, sociologue à l'ENSA Bretagne, ou Philippe Warin qui, en 1995, avec le titre de son article « *Les HLM : impossible participation des habitants* » fut le plus provocateur⁷. Les sociologues se sont largement fait les porte-voix de la nécessité d'impliquer davantage les habitants dans la définition et la gestion de la ville et des ensembles de logements sociaux. Ils ont réinterrogé les objectifs poursuivis par les organismes qui mettent en œuvre une politique et des dispositifs d'accompagnement social de leurs locataires. Ils en viennent généralement à considérer ces dispositifs comme instruments du maintien d'un ordre social plutôt que comme outils pour une véritable satisfaction de l'usager inscrite dans une visée émancipatrice.

En se rencontrant sur des problématiques communes : loger et faire participer à cet objectif les personnes qui ont peu de ressources financières, comment les tenants de l'habitat participatif et les organismes HLM peuvent-ils s'inspirer mutuellement? L'habitat participatif s'est positionné avant tout comme une autre voie, un complément, et non pas comme un dispositif « concurrentiel » des organismes HLM. Aujourd'hui, une partie des militants intensifient leurs liens avec ces derniers, prenant conscience qu'ils peuvent avoir à travailler ensemble. L'habitat participatif peut ainsi préfigurer, par certains de ces aspects, les transformations nécessaires des organismes HLM pour assurer leur mission de service public et leur rôle dans la fabrication d'une ville plus soutenable.

6 Devaux C., *L'habitat participatif. De l'initiative habitante à l'action publique*, PUR, Rennes, 2015

7 Warrin P., « Les HLM : impossible participation des habitants ». *Sociologie du travail*, 37 (2), pp. 151-176, 1995

Posture de recherche, méthodologie

Pour repérer les ponts possibles entre habitat participatif et logement social, nous bénéficions d'un programme de recherche en convention Cifre, établi entre l'Institut de Géoarchitecture de l'Université de Bretagne occidentale et l'Office Public de l'Habitat de la métropole de Rennes, ancien office municipal, Archipel Habitat. Le cadre de travail que nous fournit ce dernier nous permet alors de suivre des projets de réhabilitation importants, mais aussi de participer à l'échelle nationale à différentes rencontres professionnelles afférentes aux questions de l'habitat participatif et/ou de la participation des locataires. Nous suivons, entre autres, les réunions du « réseau HLM pour l'habitat participatif » créé à la fin de l'année 2015 par l'Union Social pour l'Habitat (USH). Nous sommes donc à la fois en immersion sur le terrain avec les équipes d'Archipel Habitat, qui mettent en place des dispositifs de concertation pour les travaux de réhabilitation, et en immersion dans « l'univers HLM », en découvrant les sujets d'actualité et d'innovation (en particulier l'habitat participatif), qui agitent l'ensemble de cette famille professionnelle, sur le territoire national. Ceci va nous permettre de distinguer diverses postures adoptées par les organismes et, en particulier, celle d'Archipel Habitat, qui se démarque, sur cette question de l'habitat participatif.

Notre recherche, quant à elle, découle directement de la formule énoncée par l'Office HLM pour cadrer notre intervention: « *La qualité de service via la participation des habitants* ». Elle vise le déploiement de « *méthode de travail permettant une participation active des habitants(...)* », ainsi que « *la mise en place d'un dispositif de transformation des pratiques professionnelles dans le but d'améliorer les services rendus aux locataires, en les rendant, chaque fois que possible, acteurs de leur cadre de vie.* » La convention signée entre le laboratoire et l'office public met en évidence le caractère prescripteur du travail de recherche. La formulation retenue nous permet de poser une première question : que signifie « être acteur de son cadre de vie » et quel(s) besoin(s) recouvre cette expression ; comment y répondre? Y répondre implique une analyse critique des projets d'habitats participatifs.

Avant tout, il nous faut comprendre comment est pensé aujourd'hui le rôle des organismes HLM et particulièrement celui des Offices publics, alors que nous découvrons les différents projets qui forment la vitrine de l'évolution de leurs pratiques professionnelles, en particulier de ceux qui se sont engagés dans des programmes d'habitat participatif sur le

L'habitat participatif s'est positionné comme une tentative de réponse aux problématiques actuelles mêlant, crises financière, sociale et écologique, dans le secteur du logement, en proposant une variation du mode de propriété, en particulier lorsque le groupe d'habitants se fédère en coopérative.

territoire national. À Rennes peut-être plus qu'ailleurs, le sujet pose une véritable question d'éthique. La politique volontariste de la ville, puis de la métropole, en matière de logement social, fait figure d'exemple à l'échelle nationale : elle applique entre autre, un système largement éprouvé d'attribution, contrôlé par des critères précis, gradués, et s'est engagée dans la production de logements locatifs sociaux à destination des plus modestes (PLAI). Ne se reconnaissant vraisemblablement pas intégralement dans les projets, parfois stéréotypés, d'habitat participatif, la collectivité s'est réapproprié le concept en l'adaptant à ses attentes et en l'inscrivant dans son PLH sous le terme « d'habitat concertatif ».

À l'échelle nationale, les collectivités bénéficient d'une relative autonomie dans l'organisation de la politique du logement qu'elles souhaitent mener, ce qui produit une dilution du concept du logement social. La notion reste floue : le « *droit public français ne donne aucune définition précise de la notion de logement social* »¹ et « *il existe, (...) une grande variété de définitions qui traduisent des conceptions plus ou moins restrictives du logement social* »². Ce que nous nommons « logement social » recoupe ainsi des notions construites tout au long de son développement et de l'évolution de son rôle au cours de cette histoire. Ceci n'exclut pas des orientations nationales : « *Hier, on demandait aux offices HLM de loger les salariés de la croissance. Aujourd'hui, on attend d'eux qu'ils accueillent les salariés de la précarité, voire ceux qui ne sont même pas salariés.* »³. La conception du rôle des organismes de logements sociaux, en particulier celui des Offices Publics, reste éminemment politique⁴. Ainsi, c'est entre une fonction de spécialisation vers des publics défavorisés et celle d'un généraliste de l'habitat en faveur d'une mixité sociale, que les débats ont lieu, comme l'évoque, plus haut, cette allocution de Pierre-André Périssol, ancien ministre du Logement dans

1 Graëffly R., *Le logement social : étude comparée de l'intervention publique en France et en Europe occidentale*, Paris, LGDJ, 2006, p.2

2 Quilichini P., *Logement social et décentralisation*, Paris, LGDJ, 2001, p. 2

3 Périssol P., *En mal de toit, Pour sortir de la crise du logement*, Paris, L'Archipel, 1995, p. 73. Pierre-André Périssol est ministre du Logement dans le gouvernement Juppé, de mai 1995 à mai 1997. Cet ingénieur général des Ponts et chaussées fut aussi vice-président de l'Union HLM.

4 Bonnet L., *Métamorphoses du logement social-Habitat et citoyenneté*, Rennes, PUR, 2015

le gouvernement Juppé. L'orientation actuelle étant plutôt à la spécialisation en faveur des publics précaires, tout en cherchant à favoriser un « parcours résidentiel » faisant du logement locatif social, une étape, une période transitoire pour le foyer, avant d'acquiescer un logement. C'est cette stratégie qui est déployée à Rennes et fortement encadrée par les pouvoirs publics. Or, les différentes crises financières conduisent à sédentariser les locataires de ces logements, qui n'ont plus les moyens d'accéder à la propriété, malgré les nombreux dispositifs d'accession sociale. À Rennes, la production massive de logements engagée dans le Plan Local de l'Habitat 2005 - 2014 (environ 37500 logements livrés) a permis la sortie de la liste des « zones tendues », mais aussi une meilleure fluidité des parcours et un rééquilibrage du territoire⁵. Néanmoins, face à une crise économique durable, on peut s'interroger sur la reprise de l'allongement de l'attente pour obtenir un logement locatif social (le délai normal de proposition d'un logement HLM est de 30 mois dans Rennes Métropole, pour les T1 jusqu'aux T3⁶).

Rendre les locataires « acteurs de leur cadre de vie », c'est leur donner plus d'autonomie, de liberté dans la gestion de leur habitat et des espaces qui le constituent.

Ceci implique de répondre de manière différente aux attentes des locataires, qui peuvent avoir le sentiment d'être « assignés à résidence », en redéfinissant par exemple la manière dont ils peuvent intervenir dans la gestion de leur cadre de vie, ou dans l'organisation de l'espace de leur foyer. Se résigner à ne pas accéder à la propriété ne devrait pas empêcher d'autres formes d'implication des habitants dans la gestion de leurs espaces de vie. C'est ici le statut du locataire qui doit être repensé : lorsqu'une location a vocation à devenir le mode d'habitat durable du foyer, comment organiser les relations entre bailleur-locataire d'une part et locataire-locataire d'autre part ? Si la crise financière globale provoque de nouveaux modes de propriété des logements, comme l'habitat participatif, auxquels peuvent encore

5 PLH 2015-2020, Rennes Métropole.

6 Les « délais anormalement long d'attribution » sont répertoriés sur <https://www.senat.fr/rap/r08-092/r08-0927.html> consulté le 18/10/2017, passé ce délai, la demande devient prioritaire.

accéder les plus aguerris au combat, il convient aussi de repenser les modes de gestion et de gouvernance de l'habitat collectif existant, qui lui aussi a besoin de se réinventer. Les nouvelles aspirations d'une partie des locataires découlent d'une certaine frustration devant l'inaccessibilité de la propriété privée, ce qui nécessite une forme de compensation, par une capacité plus grande à maîtriser son environnement : rendre les locataires « acteurs de leur cadre de vie », c'est leur donner plus d'autonomie, de liberté dans la gestion de leur habitat et des espaces qui le constituent. C'est le paradoxe de l'action du bailleur, qui pour mieux répondre aux attentes de certains de ses locataires, devrait en quelque sorte se désengager partiellement de la gestion de son patrimoine et par là, peut-être, changer le statut du locataire. La difficulté tient aussi au fait que seule est concernée par ce phénomène une partie des locataires, tandis que d'autres parviennent à suivre un parcours résidentiel « classique » et continuent d'utiliser le logement social comme une passerelle vers autre chose. Les autres, qui ne disposent pas de ces capacités, nécessitent un accompagnement différencié. Par ailleurs, la coexistence dans les mêmes bâtiments de ces différents publics, aux trajectoires résidentielles proches mais néanmoins distinctes, peut être génératrice de tensions ou tout du moins constituer un facteur de faible cohésion sociale⁷, ceci nous renvoie donc à ce que l'on met derrière la notion de mixité sociale.

Le positionnement d'Archipel Habitat, face à ces enjeux : une expérimentation

On voit donc que l'ensemble des sujets de préoccupation des organismes HLM sont solidaires les uns des autres et se rencontrent autour de la question de la participation des locataires via l'adaptation à leurs aspirations. Le questionnement d'Archipel Habitat consiste à comprendre comment l'organisme peut mettre en place des processus de dialogue, d'échange et de partage avec les locataires, tant dans la gouvernance, que dans les projets de site, d'animation sociale, de réhabilitation ou de construction de logements neufs, qui puissent lui permettre de passer

7 Authier J-Y, Bonvalet C., Lévy J-P. (dir.), *Elire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, 2010. Et Gilbert P., *Devenir propriétaire en cité HLM, Petite promotions résidentielles et évolution des styles de vie dans un quartier populaire en rénovation*, *Politix* 2013/1, n°101, p. 79-104

d'un travail fait pour le locataire à un travail fait avec lui. Le bailleur ne s'intéresse pas à un projet d'habitat participatif, qui pourrait rester une opération anecdotique, mais plutôt au moyen de faire participer l'ensemble des locataires dans les logements dont il a la gestion. Il s'appuie pour cela sur une longue expérience de politique de proximité, en particulier au travers du maintien d'agents dans une grande partie de ses immeubles. L'intérêt pour l'habitat participatif est ainsi plutôt une forme de « curiosité », qui est examinée comme un phénomène relativement périphérique à l'activité de l'office et peu adapté au cœur de métier du bailleur de logement locatif qu'est Archipel Habitat. Mais, surtout, nous percevons au travers des différents discours de l'Office, qu'il s'agit avant tout, au travers de cette étude, de réaffirmer le travail social du bailleur et son approche égalitaire de l'accès au logement pour tous en tant que détenteur d'une mission d'intérêt générale.

Archipel Habitat déploie ainsi de nombreux outils devant permettre d'aller plus loin dans l'implication des locataires. Dans les projets de réhabilitation des immeubles, cela se traduit entre-autre par une série de dispositifs, comme les réunions publiques, l'enquête sociale individuelle puis un diagnostic en marchant et, enfin, dans les projets les plus récents, l'introduction « d'ateliers participatifs » devant impliquer les habitants tout au long du projet. Par ces dispositifs, Archipel Habitat, tente d'organiser une sorte d'habitat participatif, sans s'attacher à une définition stricte du terme, à partir d'immeubles existants et de locataires en place en proposant à ces derniers de les accompagner tout au long du projet. Les objectifs recherchés sont l'adhésion des locataires au projet et l'adaptation de celui-ci à leurs aspirations. Les équipes de maîtrise d'œuvre du bailleur font ainsi l'expérience d'une plus grande exposition du projet aux remarques et aux avis des locataires. Après trois, quatre ou cinq rencontres avec ces derniers, les opérateurs du projet ont parfois instauré avec eux des relations presque amicales : un dialogue plus naturel et une confiance se sont alors construits. Les demandes des locataires prennent une autre dimension. S'engager dans ce type de démarche oblige les équipes à plus d'inventivité et de réactivité pour répondre aux attentes. De nombreux éléments restent encore à travailler, comme une transparence plus accrue sur les enjeux des projets ou sur la manière dont les programmes sont déjà partiellement définis. Les équipes peuvent ainsi avoir le sentiment de manipuler les locataires lorsqu'ils présentent un dispositif de concertation à forte valeur « participative » alors que la grande majorité des éléments du projet leurs apparaissent déjà déterminés. Penser ainsi reviendrait à dire que ce sont les marges de manœuvre qui déterminent la valeur participative d'un projet, alors que ce qui compte réellement c'est la délégation du choix aux usagers: quelle est la liberté dont ils disposent

pour refuser ou non ce projet¹ ? Évidemment, si ce choix se restreint à celui de la couleur des murs des escaliers, on peut dire que la collaboration reste limitée. Ces expériences peuvent donc se révéler peu concluante sur le plan du « poids des locataires » dans les grandes orientations du projet et en cela être assez éloignées de « l'habitat participatif ». C'est donc plutôt dans la reconstruction d'un lien entre les habitants et leur bailleur, et entre eux, que se situe la plus-value majeure de ce type de projet. Malgré une grande volonté de l'organisme pour s'impliquer dans des démarches participatives, il semble que les processus de participation des habitants soient absorbés voire dominés par d'autres dispositifs de programmation, de planification et d'organisation du logement social sur le territoire.

Conclusion

Les avancées que proposent ces modes de concertation avec les locataires sont salutaires dans la gestion des conflits qui sont monnaie courante dans ce type de projet. Pour autant, ceci permet-il un changement de perception, par les habitants, du rôle qu'ils peuvent jouer dans la définition du projet ? La réponse plus précise à leur demande ne masque pas l'insatisfaction d'un besoin plus profond² que peut ressentir une partie grandissante des locataires. La frustration d'une inaccessible ascension du statut locatif à la propriété, reste, elle, inassouvie pour une partie d'entre eux. Alors que les crises économiques renvoient à des discussions sur l'obsolescence de la propriété privée classique et provoque l'apparition de modes alternatifs, comme l'habitat participatif, est-ce que le logement locatif et plus particulièrement le logement locatif social devient, lui aussi, obsolète ? Les organismes de logement social ont toujours répondu au besoin essentiel des citoyens les plus modestes d'habiter dignement. Ils doivent encore pouvoir se réinventer pour répondre à ces nouveaux enjeux, ce qui implique spécialement de réfléchir aux moyens de sortir de la dichotomie : accession à la propriété privée – locatif social³. Archipel Habitat a, par exemple, mutualisé l'effort financiersur l'ensemble de son patrimoine afin de compenser la variété des situations de ses ensembles. D'autres projets qui sont portés par le bailleur, comme celui d'un loyer unique par type de logement (T1-T2-T3...) sont des tentatives de réponse à l'inflation immobilière géographiquement

1 Compte rendu du séminaire praticien-chercheurs autour de la participation – institut de la concertation, MSH Montpellier et groupe montpelliérain des questions de la participation. L'évaluation de la participation, 19 avril 2010.

2 « La demande porte sur autre chose que la satisfaction qu'elle appelle » Lacan.

3 Denéfle S., *Repenser la propriété – des alternatives pour habiter*, PUR, 2016

différenciée : le coût du logement ne dépend que de sa typologie et non plus de sa surface ou de sa localisation. L'Office et sa métropole poursuivent ainsi la fabrication d'un patrimoine immobilier commun, réparti sur leur territoire afin d'offrir plus de liberté aux habitants sur leurs choix résidentiels. Mais la propriété publique est elle-même une notion largement réinterrogée par certaines doctrines qui plaident pour une réappropriation par la population de ces biens publics⁴. On voit donc que la volonté des institutions de faire ce pas, ne suffit pas à transformer les relations de pouvoir. L'issue se trouve donc dans le domaine des moyens dont dispose la population, de se saisir des politiques publiques, de les interpeler, de les refuser ou non, de la même manière que lors des projets de réhabilitation. On pourra ainsi évoquer la capacité ou « capabilité »⁵ des citoyens à se saisir de ces opportunités et de la mise à disposition par les institutions de ces moyens. C'est un chemin long et cahoteux qui est emprunté et la réussite de ces transformations tient peut-être paradoxalement à un prolongement durable d'une « crise économique » du système productiviste permettant une prise de conscience généralisée. Nous pourrions accéder ainsi à une nouvelle étape de l'évolution de ce système, une sorte de reboot de notre modèle de production basé en grande partie sur la propriété privée. Dans ce cadre, le logement locatif social a donc toujours son rôle à jouer.

Denèfle S., Repenser la propriété – des alternatives pour habiter, PUR, 2016

Devaux C., L'habitat participatif. De l'initiative habitante à l'action publique, PUR, Rennes, 2015

Driant J-C., Mobilité résidentielle et crise du logement, Politique du logement, www.politiquedulogement.com, consulté le 20/04/2017

Gilbert P., Devenir propriétaire en cité HLM, Petite promotions résidentielles et évolution des styles de vie dans un quartier populaire en rénovation, Politix 2013/1, n°101, p. 79-104

Graëffly R., Le logement social : étude comparée de l'intervention publique en France et en Europe occidentale, Paris, LGDJ, 2006

Quilichini P., Logement social et décentralisation, Paris, LGDJ, 2001

Sen A., L'économie est une science morale, Paris, la découverte, 2003

Warrin P., « Les HLM : impossible participation des habitants ». Sociologie du travail, 37 (2), pp. 151-176, 1995

BIBLIOGRAPHIE

Authier J-Y, Bonvalet C., Lévy J-P. (dir.), Elire domicile. La construction sociale des choix résidentiels, Lyon, PUL, 2010

Baudrillard J., La genèse idéologique des besoins, (Cahier internationaux de sociologie, 1969), in Pour une critique de l'économie politique du signe, Paris, Gallimard, 1972

Bonnet L., Métamorphoses du logement social- Habitat et citoyeneté, Rennes, PUR, 2015

Bresson S., La copropriété repensée dans l'habitat participatif, in Denèfle S. (dir.), Repenser la propriété, des alternatives pour habiter, PUR, 2016, p.103-114

Carriou C., D'Orazio A., « L'habitat participatif », quand les institutions militent, Socio-anthropologie, n°32, 2015, p139-154.

Dardot P., Laval C., COMMUN, Essai sur la révolution au XXIème siècle, Paris, La découverte, 2014

⁴ Dardot P., Laval C., COMMUN, *Essai sur la révolution au XXIème siècle*, Paris, La découverte, 2014

⁵ Sen A., *L'économie est une science morale*, Paris, la découverte, 2003